

## Titre de l'action : Création de décor floral saisonnier

### Objectifs visés :

- Concevoir un décor floral saisonnier en harmonisant les végétaux utilisés (hauteurs, formes et couleurs)
- Réaliser la mise en place du décor floral saisonnier
- Assurer l'entretien et le suivi de la réalisation (arrosage, désherbage, taille)

### Modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation

### Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h) les 09 avril et 23 mai 2024

### Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique

### Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

### Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Visualisation des principales espèces et utilisations (diaporama)
- Conception d'un décor floral (sur plan, estimation fournitures et coût, planning de mise en œuvre et suivi)
- Réalisations pratiques sur site : plantation de massifs floraux

### Contenus principaux de la formation :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance de la gamme de plantes utilisables en fonction de la saison</li><li>• Définition d'un thème de fleurissement (chromatique, figuratif, événementiel, ...)</li><li>• Choix des espèces en fonction des objectifs recherchés</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Composition des massifs (association des végétaux, densité, disposition sur le site)</li><li>• Les accessoires et matériaux complémentaires (paillages, bois, fer, ...)</li><li>• Entretien et suivi (arrosage, fertilisation, effleurages et pincements)</li></ul> |
|--|---|

### Dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction
- Tour de table en fin de formation

### Public ciblé : Salariés d'entreprises, agents de collectivités

Prérequis : Aucun

### Conditions d'inscription : être majeur

Frais pédagogiques éventuels : 260 € TTC

### Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

### Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

### Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

### Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYPERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr)
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://www.epldelaube.fr>)

### Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00  
cfppa.st-pouange@educagri.fr